



ARRETE MUNICIPAL

N° 621/2023 du 25 octobre 2023
Portant délégation de fonction et de signature

Le Maire de la Ville d'ILLZACH,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 25 mai 2020

Considérant que Madame Hélène BERTHOMIEU a été élue Conseillère Municipale,

Considérant la nécessité pour la bonne administration de l'activité communale, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Hélène BERTHOMIEU, qui devient ainsi Conseillère Municipale Déléguée.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Hélène BERTHOMIEU, en qualité de Conseillère Municipale Déléguée, se voit confier une délégation pour intervenir dans le domaine suivant :

- **Evénementiel**
 - Manifestations, réceptions, fêtes et cérémonies

Article 2 : Les délégations s'exercent sous la surveillance du Maire et sous sa responsabilité.

Article 3 : Les délégations n'entraînent pas de transfert de compétence du Maire vers le conseiller municipal délégué. Ce dernier agit au nom du Maire.

Article 4 : Les délégations concernent la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées.

Article 5 : La délégation de fonction emporte délégation de signature pour tous les actes se rapportant à la délégation.

Article 6 : La délégation est permanente et valable tant qu'elle n'aura pas été rapportée dans la limite de la durée du mandat municipal en cours.

Article 7 : L'arrêté de délégation est exécutoire à partir de la publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Article 8** La directrice du pôle Stratégie politique et communication est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.
Une ampliation de l'arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MULHOUSE
 - Monsieur le Procureur de la République de MULHOUSE
 - Monsieur le Trésorier Principal de Mulhouse Couronne
 - Madame Hélène BERTHOMIEU, bénéficiaire

Illzach, le 25 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Luc SCHILDKNECHT